

Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAVOIE
Affichage de la Convocation

13 février 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 27 février,
L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers
s'est réunie en session ordinaire, sous la
Présidence de Monsieur Patrice DUNAND, à Archamps, à 13h30,
suivant convocation légale du 13 février 2024.

Nombre de délégués présents ou représentés : 6

Présents titulaires : Monsieur Patrice DUNAND (Région Auvergne – Rhône-Alpes), Monsieur Jacques DUBOUT (Pays de Gex Agglo), Monsieur Julien BOUCHET (CC du Genevois), Monsieur Serge DELSANTE (Région Auvergne-Rhône-Alpes),

Présents suppléants : Monsieur David FAVRE (GE), Monsieur Jean-Charles LAGNIAZ (VD),

Absents excusés : Monsieur Pierre MAUDET (GE), Madame Nuria GORRITE (VD), Monsieur Cyril DEMOLIS (Thonon Agglomération),

Secrétaire de séance : Monsieur Julien BOUCHET

N° 03/24– Approbation de l'avenant n°2 portant sur l'exploitation de la ligne 271 – Compensation des abonnements « Décllic' 400 » en cours de validité sur la période du 12/12/2021 au 31/11/2022.

Vu la délibération N°10/21 en date du 26 avril 2021 portant attribution et approbation du contrat de concession pour la gestion et l'exploitation d'une ligne de transport public routier de voyageurs entre le département de Haute-Savoie et le canton de Genève - Ligne T71.

Vu la délibération N°37/21 en date du 1^{er} décembre 2021 portant approbation de l'Avenant N°1 relatif à la fourniture des équipements de distribution des titres de transport sur le territoire français.

Monsieur Le Président expose,

Afin de compenser la vente des abonnements « Décllic' 400 » délivrés entre le 31 décembre 2020 et le 30 novembre 2021 par Thonon Agglomération au titre de la T71 concédée et exploitée alors par l'opérateur Transdev lors de la précédente DSP sur la période 2017 à 2021, il convient de procéder à une régularisation auprès de l'opérateur et titulaire de la concession actuelle, Albus Fournier.

Ces titres d'une durée de validité d'un an, étaient toujours valables lors du changement d'opérateur. S'agissant d'une compensation publique, l'opérateur Transdev n'avait pas la capacité d'opérer un transfert de recette à l'échéance du contrat le 11 décembre 2021 auprès d'Albus Fournier. Or cette compensation financière n'était pas prévue dans le contrat de DSP conclu en 2021 avec Albus Fournier.

Il convient de régulariser le montant de la compensation des abonnements « Décllic' 400 », soit 83 759 € dû à Albus Fournier pour la période du 12/12/2021 au 31/11/2022. Celle-ci sera versée en intégralité par Thonon Agglomération afin de régulariser les recettes du titulaire au titre de la concession de service public relative à la gestion et l'exploitation de la ligne 271. Ce montant a été au préalable transmis et approuvé par les services de Thonon Agglomération.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention portant sur l'exploitation de la ligne de transport public routier de voyageurs entre le département de Haute-Savoie et le canton de Genève - Ligne T71 et relatif à la compensation des abonnements « Déclic' 400 ».

APPROUVE les termes de l'avenant à intervenir avec ALPBUS FOURNIER, ci-joint annexé.

AUTORISE Monsieur Le Président à signer l'avenant et tout document inhérent à sa mise en place et son exécution.

Fait et Délibéré, le jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait certifié conforme
Archamps, le 27 février 2024

Le Président
Patrice DUNAND

